

DIU plaies et cicatrisation

Responsable universitaire

Pr G. MALKA

Service stomatologie, chirurgie maxillo-faciale et de la main

Responsable pédagogique

Dr S. DALAC

Service dermatologie
CHU, Hôpital du Bocage, Dijon
Tél : 03 80 29 33 36
Fax : 03 80 29 34 26
sophie.dalac@chu-dijon.fr

Publics et pré-requis

- Médecins généralistes
- Chirurgiens plasticiens, chirurgiens vasculaires, angéiologues, dermatologues, anesthesistes, réanimateurs orientés en brûlologie, médecins réducteurs
- Pharmaciens
- Vétérinaires
- Kinésithérapeutes
- Délégués médicaux
- Stomatothérapeutes
- Cadres de santé de bloc opératoire
- Infirmiers de secteurs public, privé ou libéral
- Infirmiers d'entreprise



→ OBJECTIFS

Connaissance des principes fondamentaux de la physiologie, de la pathologie et des traitements liés à la cicatrisation.

→ PROGRAMME

- 1^{er} séminaire - Principes fondamentaux : anatomie, bactériologie, physiologie
- 2^e séminaire - Méthodes de prise en charge thérapeutique de la cicatrisation : pansements, aspects infirmiers, aspects médicaux, aspects chirurgicaux, procédés complémentaires.
- 3^e séminaire - Plaies aiguës, tumeurs, maladies infectieuses : nécroses ischémiques, infections aiguës des parties molles, différentes étiologies aiguës.
- 4^e séminaire - plaies et cicatrices chroniques : maladies ischémiques, maladies trophiques, maladies génétiques et métaboliques, psychiatrie, cicatrices.

→ ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Durée : 1 an,
80h de cours magistraux : 4 x 3 jours (*jeudi, vendredi et samedi*)
20h de stage pratique

→ CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Écrit : dossier rédactionnel sur cas clinique
Rédaction d'un mémoire

→ CALENDRIER

Non encore établi

→ INSCRIPTION

- avant le 15 octobre : autorisation d'inscription à demander auprès du Pr Danino (*coordonnées ci-contre*) et à fournir obligatoirement lors de l'inscription.
- pour demander un dossier d'inscription : envoyer, à l'adresse notée en 4^e de couverture, une enveloppe A4 timbrée à 1,90€ avec votre adresse, en précisant à quel diplôme vous vous inscrivez.
- avant le 31 octobre : inscription auprès du département de formation médicale continue.

→ COÛT

Deux paiements séparés :
Droits pédagogiques : si inscription individuelle : 600€
si prise en charge par l'employeur : 600€.
Droits administratifs : 169.57€ (*à payer lors de l'inscription*).